



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Service régional de l'économie
agricole et rurale**

ARRÊTÉ

**Portant convocation des électeurs pour l'élection des membres de la chambre régionale
d'agriculture Centre-Val de Loire.**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R 512-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 février 2019 relatif aux modalités de vote pour l'élection des membres des chambres régionales d'agriculture ;

Sur la proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Date de l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture

Les électeurs sont convoqués le vendredi 15 mars 2019 en vue de procéder à l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire.

Le vote se fait à l'urne. Aucune disposition n'autorise le vote par correspondance ou par procuration.

Article 2 : Les électeurs et candidats

Sont électeurs et éligibles à la chambre régionale d'agriculture, les membres élus des collèges 2 à 5 des chambres départementales d'agriculture, chacun pour le collège dans lequel il a été élu (annexe 1).

Les listes de candidatures sont à déposer à la préfecture du Loiret, lieu du siège de la chambre régionale d'agriculture. Les déclarations de candidatures sont recevables jusqu'à la veille du scrutin, soit le jeudi 14 mars 2019 à 12 heures.

Modalités de dépôt des candidatures :

Conformément à l'article R 512-4 du code rural et de la pêche maritime, chaque liste de candidats devra comporter au moins un candidat de chaque sexe par groupe de 3 dans la mesure où les résultats des élections départementales dans le collège considéré le permettent.

Chaque liste de candidats est ainsi appelée à désigner un mandataire de liste, lequel peut être électeur dans le collège dans lequel la liste qu'il dépose se présente, candidat sur la dite liste ou ne disposer d'aucune de ces qualités.

Ce mandataire est chargé de déposer (physiquement) auprès des services de la préfecture de région une déclaration de liste de candidatures (cf annexe 2)

Ce dépôt devra être accompagné de la remise par le mandataire :

- d'une procuration écrite signée de chaque candidat de la liste, formalisant son consentement à candidater à cette élection et précisant le nom du mandataire auquel il a confié le soin de déposer la liste sur laquelle il figure (cf annexe 3) ;
- d'une copie d'une pièce d'identité de chaque candidat de la liste, entendue comme toute pièce d'identité, qu'elle soit valide ou périmée, mentionnée aux articles 1^{er} (à l'exception du 8^o) et 2 de l'arrêté du 18 novembre 2018 pris en application des articles R.5, R.6 et R.60 du code électoral sur laquelle figure une signature

Article 3 : Lieu de l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture

Le collège électoral se réunit au siège de la chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, 13 avenue des Droits de l'Homme à Orléans.

Article 4 : Heures d'ouverture et de clôture du scrutin

Le scrutin sera ouvert à 9 heures 30 et clos à 11 heures 30.

Article 5 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au secrétariat général pour les affaires régionales, aux sièges des chambres départementales d'agriculture des départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret.

Fait à Orléans, le 28 FEV. 2019

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire

Jean-Marc FALCONE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire - 181, rue de Bourgogne 45042 Orléans Cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au ministre en charge de l'agriculture.

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Annexe 1 : liste des électeurs Chambre régionale du Centre-Val de Loire

Département	Nom et prénom	Collège
18	Mme DE VALENCE DE MINARDIERE ROSELYNE MAGDELEINE	2
18	M. ROUX JEAN-CLAUDE RENE	4
18	M. BLOND QUENTIN MARCEL	3a
18	M. CHARASSON DENIS GILLES	3a
18	M. TROSCINSKI JEROME RAPHAEL	3a
18	M. AUMASSON RAPHAEL SOGHOMON MAR	3b
18	M. BELIER PATRICE MICHEL	3b
18	Mme PEREIRA SYLVIE	3b
18	Mme MARIE LAURE ANNE LOUISE	5a
18	M. GITTON JEAN-LUC RENE	5b
18	M. LEFEBVRE STEPHANE	5b
18	Mme CHAUVEAU FLORE EMILIE ANNE RENE	5b
18	M. BODOLEC ARNAUD MICHEL MAURICE	5c
18	M. DEVOUCOUX PAUL EMMANUEL ETIENNE	5d
18	M. PERROCHON BENOIT GABRIEL	5e
28	M. JOSEPH PATRICE	2
28	Mme BINET MIREILLE	4
28	M. BESNARD NICOLAS	3a
28	M. BOIS DANIEL	3a
28	M. LARREA RICHARD	3a
28	M. MOREAU CHRISTIAN	3b
28	Mme MERCIER LAUREINE	3b
28	Mme PORTHEAULT MARIE-PIERRE	3b
28	M. PINOT OLIVIER	5a
28	M. BRAULT ERIC	5b
28	M. DUPRE JEAN-MARC	5b
28	Mme LEVACHER ELODIE	5b
28	M. LEFEBVRE DOMINIQUE	5c
28	M. DESVEAUX JEAN-MICHEL	5d
28	M. GOUACHE JEAN-MICHEL	5e
36	M. PERROT BERNARD	2
36	M. BARRITAUD ROBERT	4
36	M. BAILLY YANNICK	3a
36	M. MASSAY SIMON	3a
36	M. RIBOTON PATRICK	3a
36	M. VANCORSELY LUC	3b
36	Mme FOUREUR VERONIQUE	3b
36	Mme PERAL STEPHANIE	3b
36	M. FRULEUX OLIVIER	5a
36	M. DUTRAIT ERIC	5b
36	M. GONIN DAVID	5b
36	Mme CHARLOTON NATHALIE	5b
36	M. TARDIEU BRUNO	5c
36	M. BARRE BERNARD	5d
36	M. COUPEAU HERVE	5e
37	M. JOUBERT JACKY	4
37	M. GASNAULT STEPHANE	3a
37	M. PAGE LUCAS	3a
37	M. THUILLIER BENOIT	3a

37	M. BOTREAU ERIC	3b
37	M. DENOST FRANCOIS	3b
37	M. MARTINEZ THIERRY	3b
37	M. MALLET FRANCK	5a
37	M. BOYER RICHARD	5b
37	M. BRUNEAU PHILIPPE	5b
37	Mme MERCIER (née GIRAULT) MARIE	5b
37	M. CANON ELOI	5c
37	M. JOUBERT REGIS	5d
37	M. MALAGU DOMINIQUE	5e
41	M. CHEVAIS LUCIEN	2
41	M. TERRIER GUY	4
41	M. ARDOIN PIERRE-ANTOINE	3a
41	M. RIALLAND FRANCK	3a
41	M. VINCENT JEAN-MICHEL	3a
41	M. CHEVEREAU VINCENT	3b
41	M. PITARD SERGE	3b
41	Mme JIDOUARD VERONIQUE	3b
41	M. BOIRON JEAN-LUC	5a
41	M. MICHELET VINCENT	5b
41	M. TURBEAUX STEPHANE	5b
41	Mme BOURDIN ANNE	5b
41	M. FASSOT ERIC	5c
41	M. MANDARD JEAN-CHRISTOPHE	5d
41	M. GONET GUILLAUME	5e
45	M. BAGUENAULT DE PUCHESSE MICHEL	2
45	Mme ROGEON, HUGUET MARTINE	4
45	M. BECERRA CYRIL	3a
45	M. ROY JEAN LUC	3a
45	M. DE STROOPER CLEMENT	3a
45	M. BELOUET OLIVIER	3b
45	M. SEGUIN JEAN VINCENT	3b
45	Mme LECLERC BENEDICTE	3b
45	M. RONDEAU THIERRY	5a
45	M. BILLAULT JEAN-MICHEL	5b
45	M. FERRIERE BENOIT	5b
45	Mme PERDEREAU BEATRICE	5b
45	Mme PERDEREAU MARIE PIERRE	5c
45	M. ROULON DIDIER	5d
45	M. CHATEIGNER PASCAL	5e

Annexe 2 : Modèle de déclaration de liste de candidature

Élections à la chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire

Date du scrutin : 15 mars 2019

Collège (n° du collège) de (intitulé du collège)

Liste : « titre de la liste » [mention facultative]

Nom de ou des organisations syndicales et professionnelles au nom de laquelle/desquelles la liste se présente [mention facultative]

Numéro d'ordre

Civilité

Nom

Prénom

(Monsieur, Madame)

Nom(s)

supplémentaire(s)

Le mandataire,

Prénom NOM

Signature :

Annexe 3 : Modèle de procuration écrite du candidat

Procuration du candidat

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le à

Demeurant à

Département :

Candidat à l'élection des membres de la chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire dont la date a été fixée au 15 mars 2019

Dans le collège ⁽¹⁾

Sur la liste ⁽²⁾

1- Déclare sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité fixées à l'article R. 512-4 du code rural et de la pêche maritime

2- Donne procuration à
Monsieur/Madame..... pour déposer ma candidature et la liste sur laquelle elle figure.

Fait à

Le

signature

(2) préciser le collège électoral pour lequel vous êtes candidat(e)

(3) préciser le nom de la liste pour laquelle vous êtes candidat(e)